

PRÉFÈTE DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale du Rhône

Réunion du 25 septembre 2024

à 9h30 à la préfecture du Rhône

Compte rendu de la réunion

Liste des annexes :

- *Annexe 1 : Liste des participants (confidentiel, consultable par demande écrite à la Préfète)*
- *Annexe 2 : Présentation KEM ONE*
- *Annexe 3 : Présentation ELKEM*
- *Annexe 4 : Présentation POLYTECHNYL*
- *Annexe 5 : Présentation SYENSQO*
- *Annexe 6 : Présentation DREAL, DDT et SDMIS*
- *Annexe 7 : Présentation SECURENO'V*
- *Annexe 8 : Ordre du jour*

Ouverture de la réunion

Ouverture de la séance à 9 h 40.

Madame la Sous-Préfète ouvre la séance et se présente. Elle appelle à des discussions sur les personnes ou associations à inviter aux CSS, ainsi que sur leurs horaires et leurs lieux, afin que ces réunions soient utiles à tous.

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons observe que les habitants de Saint-Fons ne sont toujours pas acculturés aux risques malgré l'existence des CSS depuis 20 ans. Il s'agit donc de mener à bien un travail sur la prévention des risques auprès des habitants, mais aussi de rapprocher ces derniers des industries. Actuellement, les deux s'ignorent et se méfient réciproquement.

L'adjoint au Maire de Saint-Fons approuve l'idée de faire participer le tissu associatif de la commune à ce genre de réunion. Il constate en effet un vrai écart entre ce qui se dit en réunion et ce qui se pratique.

Madame la Sous-Préfète s'interroge sur les exigences réglementaires liées à la composition de la commission.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL rappelle que le format du jour est celui d'une CSS, mais qu'en 2021, la DREAL avait essayé le format réunion publique ouverte à tout le monde. Dans cette CSS, le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite sera le seul représentant du milieu associatif. Il approuve aussi l'idée de réfléchir à un format plus adapté pour sensibiliser tous les habitants.

Madame la Sous-Préfète s'interroge sur la participation d'une seule association sur la commune.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL explique que la CSS accueille quatre associations : France Nature Environnement, Bien Vivre à Pierre-Bénite, Association Alizé et les Amis de Pierre-Bénite, mais que les représentants des autres associations n'ont pas pu se présenter à celle-ci.

Arrivée du représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite à 9 h 45.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite signale qu'il participe à ces réunions depuis des années au titre de son association, afin de participer aux discussions.

Madame la Sous-Préfète suggère d'écrire aux trois autres représentants associatifs, absents ce jour, pour les inciter à participer aux CSS.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL indique que lorsque la CSS de juin a été décalée pour réserve électorale, il en a profité pour mettre à jour l'arrêté préfectoral portant constitution de la CSS. Cela a été l'occasion de se manifester auprès de chaque association pour savoir si elles accepteraient d'y assister.

1. Actualisation de l'arrêté préfectoral de composition de la CSS

Le chef de la cellule Risques de la DREAL présente l'arrêté préfectoral.

Le département du Rhône et ses enjeux en matière de sécurité industrielle seront au cœur de cette réunion. Il accueille un parc d'ICPE conséquent et varié : 311 ICPE A, dont 42 ICPE SEVESO (seuil haut et seuil bas), 102 ICPE « IED » et 33 carrières. Les principaux enjeux portent sur la qualité de l'air, mais aussi sur les près de 250 « Sites et sols pollués ».

Le département comprend aussi 712 kilomètres de canalisations de transport, dont 485 kilomètres de canalisation de gaz naturel

En matière de prévention de risques liés à l'urbanisation, 11 PPRT sont en vigueur dont le plus « gros » de France, une procédure de PPRT a été relancée et un PPRT est en cours d'abrogation à la suite d'une fermeture de site.

Ce département connaît des projets structurants : Étoile ferroviaire de Lyon, Port Édouard Herriot, projets hydrogène ou décarbonation.

Les missions de contrôle de la DREAL sont définies par une note du 24 novembre 2016 relative au plan pluriannuel de contrôle des ICPE. Les établissements au centre de cette réunion sont contrôlés une fois par an sur les risques et contrôlés aussi sur les aspects chroniques.

Le département compte 20 inspecteurs qui mènent 361 inspections par an et 60 contrôles inopinés.

Dans le cadre de la feuille de route 2024 définie par l'administration centrale, des actions nationales ont notamment été décidées (*liste non exhaustive*) sur :

- Les PFAS ;
- Les actions post-Lubrizol ;
- La sécheresse (ressource en eau) ;
- Les microplastiques.

En matière de communication, la campagne « Les Bons Réflexes » menée à l'automne 2023 a permis d'informer les populations aux risques industriels. Les populations les plus concernées sont celles qui vivent ou travaillent à l'intérieur du périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) d'un site présentant des risques industriels majeurs. Il s'agit concrètement de deux bassins de population au Sud-Lyonnais et au Nord-Viennois, qui hébergent 41 établissements. Au total, 1 460 000 personnes ont été sensibilisées au risque industriel dans le bassin. En complément, une action « Village Risk'Indus » sur trois jours est prévue à Saint-Fons du 3 au 5 octobre 2024.

Les rapports d'inspection de la DREAL se trouvent sur Géorisques et sont accessibles au grand public. Chaque année, la DREAL produit un rapport annuel sur l'inspection.

2. Points sur l'activité du site par les exploitants

- KEM ONE

(voir annexe 2)

La directrice de KEM ONE détaille l'implantation de KEM ONE. L'entreprise est installée sur le site le plus ancien de la vallée de la chimie (170 ans), racheté successivement par tous les grands noms de la chimie française avant de devenir KEM ONE en juillet 2022.

La responsable HSE de KEM ONE précise l'historique récent du site :

- 2017 : accueil de la société Deltalys, en cours de développement ;
- 2021 : reprise de KEM ONE par un fonds d'investissement américain ;
- 2022 : optimisation du fonctionnement des réacteurs PVC-C et accueil d'un pilote de développement de PVC ;
- 2023 : accueil d'un pilote de recyclage de PVC.

La directrice de KEM ONE précise que tous les acteurs de la chimie sont confrontés actuellement à un contexte difficile, qui s'explique par une hausse de toutes leurs matières premières, un fort écart du prix de l'énergie dans le monde, un marché de la construction en berne et des augmentations de capacité S PVC aux États-Unis.

La stratégie de KEM ONE & SFO consiste en la conversion des électrolyses de Fo. En 2024, la société continue de diminuer sa consommation énergétique grâce à des barges hybrides et elle doit renforcer sa compétitivité face à la concurrence.

La responsable HSE de KEM ONE ajoute que l'entreprise a créé un département RSE et monté des modules de formation pour le personnel. Ses barges hybrides lui permettent de s'alimenter en matière première.

KEM ONE a reçu une médaille de platine dans le cadre d'une évaluation ECOVADIS avec 81 points sur 100. Sa politique en matière d'environnement l'engage sur des réductions importantes de rejet et de consommation d'eau dans les années futures.

La directrice de KEM ONE indique que KEM ONE fabrique deux types de PVC : le PVC masse et le PVC-C. Le PVC-masse se retrouve dans tous les secteurs de production et est un produit de grand public, alors que le PVC-C sert avant tout au transport de l'eau. Le recyclage de ces éléments est un véritable enjeu.

La responsable HSE de KEM ONE détaille les risques majeurs de KEM ONE. Pour faire du PVC, l'entreprise a besoin de chlore, qui est un gaz toxique, et de chlorure de vinyle monomère, qui peut provoquer des CMR, des incendies, des explosions et des risques chroniques pour le personnel et les riverains.

Pour les pallier, la société procède à des analyses de risque et des études de danger. Tout d'abord, le risque technologique est identifié à travers trois études de dangers :

- Étude de dangers Site (2013)
- CVM : dépotage, stockage, distribution et utilisation, étude révisée en juin 2015 ;
- Chlore : dépotage, stockage, distribution et utilisation (notice de réexamen et mise à jour EDD en février 2024).

Le risque chronique, quant à lui, est traité par le projet en cours de réduction des rejets de CVM dans l'air.

Ces dernières années, des actions ont été menées pour sécuriser le site. Face aux risques industriels, la société a procédé aux investissements suivants :

- Sécurisation de la partie Nord de l'atelier PVC-C avec un confinement des équipements ;
- Étude et implantation de nouveaux détecteurs explosimètres dans les ateliers dépotage/sphère/condensation et mise en place de nouveaux détecteurs ;
- Mise en place de détecteurs de chlore dans la zone de stationnement wagon ;
- Mise à niveau des automates de sécurité pipe, sphère, dépotage ;
- Remplacement colonne absorption Javel.

En matière d'environnement, les enjeux majeurs sont :

- Réduction des rejets CVM dans l'eau ;
- Remplacement du système de détection CVM ambiance atelier spectro.

En matière de sûreté, KEM ONE a investi dans :

- Une nouvelle table d'alerte ;

- La modernisation du système de vidéosurveillance du site avec mise en place de surveillance sur les potentiels de dangers.

En matière de communication, KEM ONE a signé une convention avec AIR Atmo suite Lubrizol et participe à la campagne de communication « Les Bons Réflexes ».

En ce qui concerne le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS), il est à retenir que la mise à jour de la notice de réexamen et de la mise à jour de l'étude de danger chlore a été rendue en février 2024. Les quatre POI par an ont été faits, donc un avec les pompiers du SDIS. Au demeurant, le POI a été entièrement révisé en décembre 2023 et le local PC exploitant a été installé dans des locaux plus adaptés.

La responsable HSE de KEM ONE détaille trois événements majeurs au cours des trois dernières années. Tout d'abord, un départ d'incendie s'est produit le 5 août 2022 dans la chambre froide. Ses causes étaient :

- Un stockage dans le SAS de la chambre froide temporaire pendant les travaux ;
- Une défaillance du groupe froid du SAS ;
- Un défaut de communication sur la réalisation des tournées de sécurité avec relevés de températures.

L'évènement a causé une augmentation de la température dans la CF jusqu'à la décomposition de 45 kilogrammes de charges de peroxydes, ainsi qu'un départ d'incendie rapidement maîtrisé.

Les actions menées à la suite de cet événement ont été :

- Le projet de rénovation de l'ensemble des chambres froides du site (en cours) ;
- Le remplacement des trois groupes froids de la chambre (achevé) ;
- La standardisation de l'enregistrement des relevés de températures lors des tournées (achevée) ;
- Le renouvellement des formations sur le fonctionnement des alarmes des CF (achevé).

Ensuite, le 26 juillet 2023, il s'est produit une fuite de 2 tonnes de CVM gazeux par une vanne défaillante. La cause de l'incident était la casse d'une soudure d'un entraîneur de vanne en lien avec l'atmosphère. En conséquence, les décisions suivantes ont été prises :

- Le remplacement de l'ensemble des entraîneurs de ce type de vannes sans soudure ;
- Le retour d'expérience à l'ensemble des équipes postées et aux astreintes ;
- La reprise de la formation des équipes postées sur les stratégies d'intervention en cas de fuite de CVM ;
- Des études sur la mise en place de moyen de détections de fuite accidentelles de CVM sur les toits des ateliers.

Un événement s'est aussi produit durant l'été 2024 : l'étanchéité d'un réacteur de polymérisation a été perdue sur l'agitation de fond de réacteur. Cela venait d'un problème de conception de cet autoclave, ce qui a engendré une usure des tresses et une perte de l'étanchéité. Les actions prises ont été :

- La modification du circuit de graisse ;
- La mise en place d'indicateurs de suivis ;
- La vérification des sondes de température sur la garniture.

KEM ONE a engagé d'une manière générale une grande démarche de la culture sécurité.

Les projets relatifs aux risques industriels sont :

- Remplacement des SNCC ateliers PVC => Poly3/Poly4 ;
- Mise en place de l'automate programmable de sécurité PVC ;
- Finalisation des analyses de risques HAZOP et révision de l'étude de dangers CVM/PVC.

Les projets liés à l'environnement sont :

- Réduction des rejets CVM dans l'air ;
- Réduction des consommations en eau ;
- Réduction des rejets granulés plastiques dans l'environnement ;
- Suite du rapport de réexamen : réduction des rejets de MES et CVM dans l'air.

Depuis 2020, l'entreprise a diminué ses prélèvements dans le drain en eau de 20 % et veut continuer dans cette direction.

La société n'a reçu aucune mise en demeure ces trois dernières années.

Madame la Sous-Préfète s'interroge sur les conséquences des trois incidents cités.

La responsable HSE de KEM ONE répond que le premier évènement a engendré la libération de méthane et de CO₂, vite dissipés dans l'atmosphère et sans conséquence pour l'environnement.

À la suite du deuxième évènement, la DREAL a mené une inspection et a demandé une évaluation quantitative des risques sanitaires. Ce jour-là, le vent soufflait vers l'ouest, en direction du Rhône, si bien que la dilution a été assez rapide et sans conséquence sur les riverains.

Enfin, les mesures faites en périphérie de site après le troisième incident ont montré que les moyens hydrauliques mis en place ont empêché la formation d'un nuage.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite demande si les communes sont alertées en cas de fuite.

La responsable HSE de KEM ONE explique que la société a déclenché le POI sur le premier et le troisième évènement, et donc assuré la communication prévue (préfecture, DREAL, mairie, voisinage).

À l'occasion du deuxième incident, l'entreprise avait alerté à l'extérieur.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite demande si KEM ONE quantifie instantanément tous ses produits dans le cadre des directives post-Lubrizol.

La responsable HSE de KEM ONE le confirme.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL précise que l'Inspection de l'environnement procède régulièrement à la vérification des états de stocks.

La directrice d'ELKEM remarque qu'en cas de POI, l'inspection du travail doit aussi être informée.

La responsable HSE de KEM ONE indique que la société l'inscrira dans sa procédure.

- ELKEM
(voir annexe 3)

La directrice d'ELKEM présente ELKEM, société présente à Saint-Fons depuis 1948. ELKEM emploie 7 500 salariés dans le monde et fabrique des silicones à partir du quartz, aux applications extrêmement variées. Le site de Saint-Fons accueille environ 500 personnes et abrite une partie de pilotes et de R&D.

Le responsable HSE d'ELKEM détaille les actions mises en place à l'usine de Saint-Fons en matière de prévention des risques de 2021 à 2024 :

2021 :

Mise en place d'explosimètres fixes asservis au démarrage de la ventilation atelier et mesures de mise en sécurité ;
Nouvelles MMRI (détecteurs HCl, mesures de delta débit...) sur atelier HER ;

- 2022 :
 - ✓ Remplacement des motopompes incendie site Sud et augmentation de la réserve eau incendie ;
 - ✓ Remplacement du sprinklage bâtiment 53/54 ;
 - ✓ Augmentation de capacité du bassin grand sinistre Nord.
- 2021-2023 :
 - ✓ Mise en conformité post-Lubrizol ;
 - ✓ Audit et Mise en conformité ATEX ;
 - ✓ Divers projets de mesures de maîtrises des risques.

À cela s'ajoutent plusieurs projets à caractère environnemental :

- Séparation des eaux sanitaires ;
- Traitement des BTEX dans les effluents aqueux ;
- Réduction de la DCO et MES dans les effluents aqueux.

L'ensemble de ces actions ont représenté de 2021 à 2024 un investissement de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros.

Les projets en cours de 2024 à 2026 comprennent les actions suivantes :

- Mise en conformité post-Lubrizol (fin 2025) ;
- Mise en conformité aux BREF Rejets Atmosphériques et Rejets Aqueux (fin 2026) ;
- Mesures de maîtrise des risques additionnelles à la suite d'études de dangers uniques (2025-2026).

ELKEM a une convention avec la PIPS pour ses POI. Le dossier POI, mis à jour en décembre 2021, le sera de nouveau en décembre 2024.

L'entreprise n'a connu aucun déclenchement de POI entre 2021 et 2024. En revanche, cinq exercices POI par an sont réalisés, dont un inopiné et hors horaires (depuis 2022) et un en collaboration avec le SDMIS. Chaque POI ou exercice fait l'objet d'un compte rendu et d'actions correctives. Un exercice PPI s'est tenu en 2023.

Un nouvel inspecteur est en charge de l'entreprise depuis mi-2023. En 2022, la DREAL a lancé les mises en demeure suivantes :

- 12 mai : mise en demeure ATEX : respect des délais de l'audit du matériel en zone ATEX et des délais de remédiation, en cours audit site terminé, remédiation dans le délai de la fin novembre 2024 ;
- 15 septembre : mise en demeure sprinklage des bâtiments 41/ 53 et 54 et protections coupe-feu des structures porteuses (action clôturée) ;
- 15 septembre : mise en demeure diagnostic par bâtiment ou zone de stockage présentant les volumes et la nature des stockages et les volumes des rétentions associées, plus échéancier de mise en conformité si nécessaire (dossier d'étude incluant l'échéancier rendu dans les délais).

Les dossiers réglementaires remis à l'administration sont les suivants :

- Janvier 2021 : notice de réexamen relative à l'étude de dangers élastomères ;
- Décembre 2022 : étude de dangers chloro Sud ;
- Janvier 2024 : dossier de réexamen ;
- Mai 2024 : étude d'impact ELKEM Saint-Fons.

À la fin novembre 2024, la société remettra ses études de dangers uniques site Nord et site Sud.

La directrice d'ELKEM observe que la situation économique d'ELKEM est délicate à cause de la concurrence chinoise qui inonde le marché avec des prix compétitifs. Un plan de compétitivité s'impose pour pérenniser l'entreprise.

Madame la Sous-Préfète s'interroge sur le nombre de salariés.

La directrice de KEM ONE répond que la société emploie environ 250 personnes : 200 sur le périmètre industriel et une cinquantaine sur la direction technique.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite s'enquiert du remplacement des émulseurs, très dangereux à cause des PFAS qu'ils contiennent.

La responsable HSE de KEM ONE répond qu'il n'existe sur le marché de KEM ONE aucun émulseur sans PFAS. La société a remplacé les siens en 2023, et les remplacera de nouveau dans trois ans, si possible par un émulseur moins polluant.

Le responsable HSE d'ELKEM indique qu'ELKEM, pour sa part, peut utiliser des émulseurs sans PFAS. À Roussillon, le site se trouve sous la protection du GIE OSIRIS et l'entreprise a identifié l'émulseur remplaçant l'actuel qui contient des PFAS. La société étudie les procédures de nettoyage et de vidange des installations avant d'en changer.

La responsable HSEI de SYENSQO souligne que son site a aussi effectué des tests sur plusieurs extincteurs pour identifier l'émulseur qui conviendrait aux différents produits de la plateforme.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite suppose qu'il conviendra ensuite de changer les émulseurs des camions du SDIS.

Le commandant du SDMIS répond que le remplacement des émulseurs des fourgons est engagé et se fera progressivement.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL ajoute que la DREAL a donné pour consigne aux exploitants de ne faire des exercices incendie qu'avec de l'eau.

De nouveaux produits arrivent sur le marché et la DREAL diffuse périodiquement des informations à leur sujet. En particulier, le site du GESIP (<https://gesip.com/activites-emulseurs/>) présente toute une gamme d'émulseurs qui sont testés avant mise sur le marché.

- **POLYTECHNYL DOMO Chemicals**
(voir annexe 4)

La responsable HSE de POLYTECHNYL présente POLYTECHNYL DOMO Chemicals, et précise en préambule que le site de Belle Étoile accueille aussi une autre entité de DOMO Chemicals, une unité de production d'hydrogène d'Air Liquide et une cogénération exploitée par les salariés, mais qui appartient à SFPP.

Le site est situé sur les communes de Saint-Fons et de Feyzin. Il a été racheté par DOMO en 2020. Les établissements du Groupe DOMO entretiennent une culture de sécurité interdépendante.

DOMO Chemicals offre des solutions et services de matériaux à base de polyamide pour un large éventail de marchés, notamment l'automobile, les biens de consommation, les biens industriels, l'électricité et l'électronique. Le Groupe rencontre toutefois d'importantes difficultés économiques à cause des aléas du secteur automobile.

Le directeur de POLYTECHNYL confirme que le marché automobile et le BTP sont en décroissance, d'où la multiplication des plans de compétitivité dans le Groupe.

La responsable HSE de POLYTECHNYL indique que le périmètre à risque (PPI) du site est de 440 mètres, avec un risque d'explosion de poussières dans un silo. De l'hydrogène est présent sur le site, ainsi que du gaz naturel, des combustibles solides et liquides, mais le site n'héberge pas de toxique gazeux.

Le bilan des actions réalisées pour la prévention des risques est le suivant :

- 2024 : mise en place de rotation d'IBC pour traitement Javel de la TAR (en cours) ;
- 2023 : remplacement du stockeur d'acide sulfurique par un stockeur en inox du même volume et mise en place d'une prise d'échantillon permettant l'analyse du produit à dépoter avant de le charger dans le stockeur ;
- 2020 : mise en place d'une prise d'échantillon sur le stockeur de Javel permettant l'analyse du produit à dépoter avant de le charger dans le stockeur ;
- 2022 : installation d'un portique de protection du rack supportant la ligne de gaz naturel provenant du poste de détente de GRTgaz ;
- 2021 : mise en place de plots béton au niveau du parking PL
- 2019 : Projet ACROPOL.

Le bilan des événements, sans déclenchement de POI, est le suivant :

- 2021 : Effondrement de la tour aéroréfrigérante Nérée sur sa partie Sud (action : remplacée) ;
- 2021 : Projection d'HMD à la suite d'un débouchage de vanne suivi d'une fuite d'HMD (action : suppression ou condamnation des prises d'échantillon double vannes et changement de technologie) ;
- 2024 : Fuite d'HMD en point bas d'un wagon pendant le remplissage du wagon (actions : gestion de la fuite et des effluents générés, étude en cours).

La plateforme de Belle-Étoile effectue six exercices POI par an dont un avec le SDMIS et un dit « nocturne ». Depuis 2019, 30 exercices POI ont eu lieu, aux scénarios variés. Chaque exercice fait l'objet d'un retour d'expérience afin d'améliorer la gestion de crise.

Les projets majeurs du programme de réduction des risques sont :

- Étude, en cours de finalisation, relative aux besoins en eau d'extinction suivant les évolutions des installations et de la réglementation ;
- Fiabilisation et optimisation des réseaux incendie HP et BP ;
- Optimisation des systèmes d'extinction automatique des installations ;
- Étude sur la réduction/suppression des risques liés au danger d'incompatibilité.

Le site n'a pas d'émulseur fixe. Les extincteurs contenant des PFAS sont remplacés progressivement.

La situation administrative de la société depuis 2019 est décrite ci-dessous :

- 2024-01-11 - AP prescriptions complémentaires - 2024_01_11_APC_POLYTECHNYL_StFons
Objet : Gestion centralisée de la consommation en eau avec impact sur la température de rejet au milieu naturel
Mise à jour des rubriques ICPE au regard des portés à connaissance de cession de la cogénération et du projet praline ;
- 2023-05-10 - AP levée de mise en demeure n° 2022-303 du 27 décembre 2022 ;
- 2022-12-27 - AP mise en demeure - 2022-12-27 - POLYTECHNYL PI - St Fons – MED
Objet : Transmission du P.O.I actualisé

- 2021-06-24 – AP complémentaire – 2021-06-24 – APC
Objet : Compléments à apporter au P.O.I avec intégration des méthodes de prélèvement et de mesure et modalités opérationnelles ;
- 2020-12-08 - AP prescriptions complémentaires - 2020-12-08 - AC - POLYTECHNYL St Fons - version publique.
Objet : Modification de la liste des activités et volumes concernés sur l'ensemble du site (Seveso III)

En complément, les quatre études de dangers ont été révisées et plusieurs dossiers de cessation d'activité ont été déposés.

- **SYENSQO**

(voir annexe 5)

Le directeur de SYENSQO se présente et explique que SYENSQO résulte de la séparation en deux entités du Groupe SOLVAY : 70 % du Groupe relève désormais de SYENSQO, et 30 % restent dénommé SOLVAY.

Le groupe SYENSQO emploie 13 200 personnes dans 62 sites dans le monde. À Saint-Fons, la société abrite également un centre de recherche majeur.

Le site de Saint-Fons est une plateforme. Elle reçoit le phénol et le transforme à travers trois étapes chimiques pour produire de l'arôme vanilline (CRISTAL). Cependant, il a été annoncé en début d'année la mise sous cocon de cette unité dans le cadre d'un plan de compétitivité qui a pour conséquence la suppression de 100 emplois.

La plateforme fournit des services et des utilités, telles que la production de vapeur. D'ici 2026, une chaudière biomasse sera mise en service au sud du site. Les étapes réglementaires sont en cours.

Les engagements de SYENSQO en matière de développement durable consistent en l'obtention de la certification ISO50001 (énergie) en 2023 et en la volonté de construire la chaudière biomasse.

Il est à noter que le dernier accident avec arrêt de travail date du 28 mai 2021. La société comptabilise à ce jour plus de 1000 jours sans accident.

La société a investi 28,6 millions d'euros entre 2021 et 2023 pour divers projets :

- Cristal : nouvel atelier de purification de vanilline naturelle ;
- Modena – Modernisation des systèmes de conduite du site ;
- Arrêt décennal site (septembre 2023) ;
- Biomasse - Interfaces

La responsable HSEI de SYENSQO dresse la liste des investissements majeurs :

- Arrêt HQPC – DVPA ;
- Séparation terrain SFS Sud et Delta ;
- Démarrage nouvelle pompe incendie ;
- Remplacement des relais de protection départs électriques haute tension ;
- Protection risque foudre ;
- Traitement des effluents, station de traitement des effluents phosphorés à la source ;
- Sûreté : vidéosurveillance et clôture périmétrique ;
- Sécurité : machines dangereuses, audit et correctif ;
- Sécurité : accès toiture et travail en hauteur.

Le directeur de SYENSQO détaille les différents plans d'organisation sociale menés ces dernières années, dont le projet ATLAS, qui a été exécuté sans licenciement. Depuis le 6 mai 2024, il n'y a plus de production à l'atelier Vanille.

L'année 2023 a été marquée par plusieurs phases d'arrêt et de redémarrage des ateliers à des taux de marche variables (50 à 70 %). Le contexte économique est dégradé à cause d'une concurrence chinoise ultra agressive.

La responsable HSEI de SYENSQO ajoute que l'entreprise réalise cinq exercices POI par an, dont un exercice inopiné (12 octobre 2021).

En 2021, la DREAL a procédé à huit inspections et à un POI inopiné. Ses inspections concernaient les cessations d'activités, le MMR et l'EDD.

En 2022, elle a procédé à six inspections :

- EDD / MMR ;
- Cessations d'activités ;
- Foudre ;
- Action régionale « chaudière » : Surveillance des émissions des installations de combustion, vérification de la conformité des installations à l'AM du 3 août 2018.

En 2024, elle a procédé à trois inspections à ce jour :

- Sobriété hydrique, sécheresse ;
- Suites des inspections ;
- PAC Combustibles.

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons demande si les sociétés cherchent à réduire le recours aux camions pour les transports professionnels.

Le directeur de SYENSQO répond que l'essentiel du trafic se fait par rail puisque le site a une connexion ferrée avec la plateforme chimique de Roussillon. SYENSQO examine aussi l'empreinte carbone du transport. Cependant, pour l'alimentation de la future chaudière biomasse, l'usage du rail ne sera pas forcément plus vertueux que celui du camion.

Le directeur de POLYTECHNYL ajoute que les principaux flux viennent à DOMO en train. En revanche, de nombreux camions quittent l'entreprise pour desservir des entreprises plus petites. Si possible, l'entreprise privilégie le rail.

La directrice d'ELKEM explique que les produits expédiés par ELKEM ne se trouvent pas dans des citernes. Il est donc plus ardu de les transporter par rail.

La directrice de KEM ONE indique que la matière première de KEM ONE, le CVM, est envoyée par pipeline. La société reçoit également du chlore par rail. De même, les produits finis partent en camion.

Le directeur de SYENSQO précise que SYENSQO avait un flux qui allait à l'incinérateur de Pierre-Bénite. Or, à la suite d'une dénonciation par la métropole, elle devra faire transporter ce flux dans des stations d'incinération externes, ce qui aura pour conséquence le transport de 300 camions supplémentaires. L'entreprise recherche des solutions pour limiter cet impact.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite croit savoir qu'il est question à Pierre-Bénite d'arrêter l'incinérateur de Saint-Fons à cause des 35 000 tonnes de boues incinérées par an, ce qui était insupportable.

Le directeur de SYENSQO indique qu'il ne parlait pas de ce sujet-là. Les boues de SYENSQO étaient incinérées au même incinérateur que celles de la métropole, et en local. La société doit maintenant les incinérer ailleurs, et cherche une solution alternative pour supprimer ce transport inutile.

3. Points sur l'activité du site par les inspecteurs de la DREAL (voir annexe 6)

Un inspecteur de la DREAL présente le bilan d'activité de la DREAL sur l'entreprise POLYTECHNYL PI. Ses principaux risques accidentels, susceptibles de présenter des effets à l'extérieur du site, découlent d'effets de surpression, thermiques, et d'émission de gaz toxique et d'effets toxiques liés au feu d'HMD (hexaméthylène diamine).

Les principaux risques chroniques sont :

- Rejets aqueux : effluents contenant des MES, DCO, COT, DBO5, azote, métaux, etc.
- Rejets atmosphériques liés aux activités du site : émissions de NOx, CO, poussières, SO2.

Au cours des trois dernières années, la DREAL a procédé à deux visites d'inspection, avec pour conséquence un arrêté de mise en demeure pour le POI du site, et une inspection liée à une EDD.

En 2023, la DREAL a réalisé trois inspections :

- Action régionale coup de poing sur le thème des produits chimiques ;
- Mesures lors d'un pic de pollution ;
- Recollement MED ;
- Gestion des effluents aqueux.

Elle a aussi mené quatre inspections en 2024 :

- Suivi des précédentes inspections ;
- EDD Polaris ;
- EDD Sels de nylons ;
- EDD Matières premières.

Les affaires traitées en 2022 ont été le changement exploitant cogénération et l'antériorité 1510.

En 2023, la DREAL a traité les sujets suivants :

- Défense incendie de la plateforme de Belle-Étoile ;
- Projet PRALINE ;
- Étude technico-économique eau ;
- Démantèlement des équipements abandonnés ;
- Demande de modification de l'organisation des secours de la plateforme d'intervention pompiers de Saint-Fons (PIPS).

Il reste à traiter les affaires suivantes :

- Cessation partielle d'activité, projet Val'energy ;
- Clôture des quatre EDD du site ;
- Clôture du dossier de réexamen IED.

Un second inspecteur DREAL présente le bilan des activités de la DREAL au sujet de la société ELKEM Silicones.

Les principaux risques accidentels, susceptibles de présenter des effets à l'extérieur des deux sites, découlent d'effets thermiques, de surpression et toxiques (rupture de capacité, arrachement de bras de chargement, rupture de ligne, contenant ou véhiculant des produits toxiques).

Les risques chroniques principaux sont :

- Rejets aqueux : effluents contenant des MES, DCO, COT, DBO5, P, azote, métaux, BTEX, etc.. ;
- Rejets atmosphériques liés aux activités du site : émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et de NOx ;
- Pollution historique des sols et des eaux souterraines : hydrocarbures, BTEX et siloxane.

Huit visites d'inspection DREAL ont eu lieu en 2022, dont :

- APMD ATEX (visite prévue d'ici la fin d'année 2024) ;
- APMD Sprinklage (mise en demeure levée en 2023).

Quatre visites se sont produites en 2024 :

- PAC MARVEL ;
- SSP ;
- PAC Bocuse ;
- Émissions de COVNM.

Les affaires traitées en 2024 ont été les suivantes :

- Stockages temporaires des travaux du bâtiment 47 ;
- Mise à jour de garanties financières ;
- Antériorité rubrique 1510 ;
- Modification du bâtiment 47.

Ces affaires ont été traitées par des arrêtés préfectoraux complémentaires ou par simple courrier.

Les affaires à traiter sont :

- Mise à jour des rubriques de la nomenclature ;
- Antériorité rubriques IOTA ;
- Dossier de réexamen ;
- Étude d'impact.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL présente le bilan de la DREAL au sujet de SYENSQO.

Les événements redoutés conduisant aux scénarios d'accidents susceptibles de présenter des effets (thermiques et/ou de surpression) à l'extérieur du site sont des feux, des explosions, des *boil-over* en couche mince (BOCM), des explosions accidentelles de gaz à l'air libre (UVCE) et des Flash-Fire.

Les risques chroniques principaux sont :

- Rejets atmosphériques liés aux activités du site : émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) ;
- Risques de pollution de sol et des eaux souterraines.

SOLVAY a fait l'objet de six à huit inspections par an entre 2022 et 2023, puis de trois inspections en 2024. Deux arrêtés complémentaires sont à venir, liés à des modifications des exploitants.

Les affaires à traiter sont :

- PAC Projet Toscane ;
- Dossier de réexamen IED ;
- Révision EDD Chlorure de méthyle et chlorure d'éthyle ;
- Révision EDD Magasins logistiques ;
- Révision EDD Atelier Polycat.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL dévoile ensuite le bilan des activités de la DREAL au sujet de KEM ONE. Ses risques accidentels principaux sont le risque de feu, d'émission de fumées toxiques et d'émission dans l'eau ou le sol de produits toxiques en cas d'incendie.

Les risques chroniques pour l'environnement sont non significatifs, et il est à relever l'absence de déconditionnement des produits.

La DREAL a mené trois inspections en 2024, dont une inspection réactive à la suite d'un incident. Un arrêté complémentaire a été pris encadrant les niveaux de prélèvements en eau et imposant la mise en place d'un plan de sobriété hydrique.

Les affaires à traiter sont :

- PAC nouvelles chambres froides ;
- Demande de prescriptions spécifique en cas de pics de pollution ;
- Notice de réexamen EDD Atelier PVC-C / HCl ;
- Révision EDD Atelier PVC-C / HCl ;
- Dossier de réexamen IED ;
- Mise à jour de l'évaluation des risques sanitaires IEM/EQRS.

4. Intervention Métropole SECURENO'V – PPRT Vallée de la chimie volet Habitat (voir annexe 7)

Le chargé de mission Risques Technologiques de la DDT présente ce point en remplacement de la personne de la métropole chargée de ce dossier, qui n'était pas disponible. Le dispositif PPRT existe depuis la convention-cadre de financement de 2017. Initialement signée pour huit ans, elle a été prolongée à 11 ans au dernier PLF. Les industriels l'ont signée sans difficulté.

815 logements privés sont éligibles au dispositif à Saint-Fons (15 % du volume global), sachant que, dans cette commune, quatre industriels sont à l'origine des risques toxiques, thermiques et de surpression. 21 % de ces 815 logements sont sécurisés (42 % dans la vallée de la Chimie) et la commune rattrape progressivement son retard en matière de protection des populations. Il lui reste trois ans pour que les riverains bénéficient des dispositifs et des protections.

Madame la Sous-Préfète demande si les dispositifs financiers sont prévus sur trois ans.

Le chargé de mission Risques Technologiques de la DDT répond que le PLF a prolongé le dispositif de huit à onze ans en réponse à une demande de la métropole de Lyon. La convention est ainsi en cours de signature.

La métropole de Lyon animera un stand SECURENO'V pour les enfants du 3 au 5 octobre 2024.

La mise en œuvre du PPRT entre en résonance avec le projet de NPNRU Clochettes-Minguettes, qui est un quartier difficile.

La DDT accompagne aussi les projets industriels qui doivent être conformes au règlement du PPRT.

Sur le renforcement des logements, la métropole est parvenue à mobiliser les bailleurs : 2 100 logements sur l'ensemble du PPRT de la vallée de la Chimie seront rénovés, dont 430 à Saint-Fons et en particulier dans le quartier des Clochettes. Tous les logements seront sécurisés d'ici la mi-année 2025 pour attendre presque 100 % des bailleurs.

Madame la Sous-Préfète en déduit que le secteur privé permet une accélération du dispositif.

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons explique que le quartier des Clochettes héberge 4 000 habitants souvent pauvres et victimes de barrières linguistiques et culturelles qui peinent à entrer dans un dispositif.

Madame la Sous-Préfète comprend que le sujet porte dès lors sur les copropriétés

Le chargé de mission Risques Technologiques de la DDT confirme que l'unité de la métropole parvient à convaincre les bailleurs et les copropriétés. D'ici trois ans, l'objectif est d'avoir sécurisé un maximum de logements aux Clochettes.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite met en exergue la difficulté de mobiliser la population malgré les actions menées. Il suppose qu'il serait efficace de prendre en charge les travaux des personnes incapables de les assumer.

Le chargé de mission Risques Technologiques de la DDT observe que plus du tiers des dossiers bénéficient d'un crédit d'impôt.

Par ailleurs, les mesures suivantes ont été prises sur les bâtiments ou espaces publics :

- Pose de la signalétique urbaine, étudiée, mais non réalisée ;
- Interdiction de fréquentation du parc Victor Bash pour scolaires et périscolaires en attente de locaux de confinement au centre Léon Blum ;
- Cosec (Complexe sportif et centre social des Clochettes) :

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons ajoute qu'il est prévu de déplacer le gymnase. Des échanges complémentaires sont en cours avec la métropole à ce sujet.

Le chargé de mission Risques Technologiques de la DDT remarque que la DDT peut aussi accompagner ces projets.

5. Actualités SDMIS / DDT (voir annexe 6)

Le commandant du SDMIS présente le plan ORSEC qui englobe les quatre sites. Datant de 2015, il est censé être remis à jour tous les trois ans. Cependant, il a été décidé de passer d'un ORSEC de zone à un ORSEC par établissement par souci de clarté et d'utilisation du document, avec la prise en compte des dernières études de danger.

Un exercice PPI est mené tous les trois ans sur un site.

- KEM ONE : exercice réalisé en 2023 ;
- SYENSQO : prévu en 2024, mais annulé pour cause de manifestations, replanifié en 2025 ;
- ELKEM : 2024 ;
- POLYTECHNYL DOMO : 2025.

Le représentant de l'association Bien Vivre à Pierre-Bénite demande si les pompiers sont formés aux nouveaux produits et méthodes.

La responsable HSEI de SYENSQO le confirme. Les pompiers participent aux exercices et sont formés sur les produits et scénarios à déployer en cas de gestion de crise. Ils bénéficient aussi de formations.

Le directeur de SYENSQO précise que les ressources de la ville seront améliorées

Madame la Sous-Préfète comprend qu'une société privée assure le service de sécurité incendie.

Le directeur de SYENSQO explique qu'il s'agit de la PIPS, les pompiers de Saint-Fons.

6. Questions diverses

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons s'interroge sur la manière dont les inondations du Rhône pourraient modifier la pollution historique de la nappe phréatique, et de la manière de la traiter.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL répond que le Rhône est relativement canalisé. Son débit est maîtrisé. La DREAL examine régulièrement l'évolution quantitative et qualitative de la nappe. Les lentilles de pollutions existantes sur les plateformes chimiques sont des pollutions très peu mobiles, et les exploitants disposent d'un arrêté complémentaire qui fixe la surveillance des eaux souterraines. Le cas échéant, la DREAL a prescrit traitement de cette pollution. Le démantèlement d'un site, par exemple, est l'occasion de traiter une pollution présente depuis parfois des décennies.

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons souhaiterait savoir comment le changement climatique est pris en compte dans les études de danger (épisodes caniculaires).

Le chef de la cellule Risques de la DREAL répond que, par conception, les équipements sous pression sont utilisables dans des gammes de pression et de températures. Par ailleurs, des équipements sont calorifugés ce qui les protège du froid et de la chaleur, il est aussi possible de stocker des produits (thermosensibles) dans des lieux à températures maîtrisées.

La responsable HSE de KEM ONE ajoute que le cahier des charges fixé pour remplacer le groupe froid de KEM ONE a bien demandé la prise en compte de températures extrêmes.

Le chef du service Gestion des Risques de Saint-Fons s'interroge sur la communication de l'ARS sur les risques chroniques à destination de la population.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL reconnaît que les CSS pourraient permettre de présenter des situations incidentelles (fuite) avec les calculs sanitaires effectués à l'issue.

Madame la Sous-Préfète suggère d'inviter l'ARS à la prochaine réunion.

Le chef de la cellule Risques de la DREAL approuve cette idée, surtout si un point sanitaire est mis à l'ordre du jour. *A priori*, la réunion suivante se tiendrait d'ici 12 à 18 mois.

Madame la Sous-Préfète propose d'inviter l'ARS et remercie la DREAL.

Fin de la séance à 11 h 55.